

? Activer l'accès à la consultation des documents

Cette fonctionnalité, accessible au **service Ressources Humaines**, permet d'autoriser les membres de l'équipe administrative à **consulter certains documents des salariés**.

⚠ L'activation du partage doit être réalisée avec précaution et conformément aux règles internes de l'entreprise.

? Partager des documents avec l'équipe administrative

Pour activer l'accès à la consultation des documents d'un salarié, suivez les étapes suivantes :

- 1 ☐ **Accédez au listing du personnel**, puis ouvrez la fiche de l'employé concerné
- 2 ☐ **Ouvrez l'onglet « Documents »**

Fiche de BOLLIGER Alfred



M. BOLLIGER Alfred

 BUREAU

[Profil](#)

[Informations personnelles](#)

[Contrats de travail](#)

[Evolution du coût moyen](#)


[Avances sur salaire](#)

[Documents](#)

[Documents partagés](#)

[↻ Synchroniser avec le serveur NAS](#)

 BOLLIGER Alfred

3  Cliquez sur le bouton de partage situé en face de chaque dossier que vous souhaitez rendre consultable

 BOLLIGER Alfred

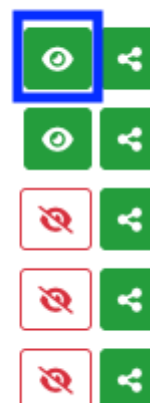
 DOCS DE CHANTIER

 FORMATION-HABILITATIONS

 IDENTITE

 SANTE

 VEHICULE



?? Bonnes pratiques & conformité RGPD

- Ne partagez **que les documents strictement nécessaires**
- Respectez les règles définies dans votre **charte RGPD**

- Limitez l'accès aux seules personnes habilitées
-

Cette configuration permet de concilier **collaboration interne** et **protection des données personnelles** des salariés.

Révision #1

Créé 2026-01-29 10:24:52 UTC par Stéphane PERRAUD

Mis à jour 2026-01-29 10:37:17 UTC par Stéphane PERRAUD